



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents :

Nombre de conseillers votants :

Résultats des votes : pour contre abstention

Présents : Nathalie MASSART, Pascal CHEVALLEREAU, Vincent HUDRY-CLERGEON, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Philippe ROISINE et Sylvain SOBOTA.

Absents (excusés) : Mme Chrystel DEMIZIEUX, M. Stéphane GUYONNAUD, M. Jean-Marc JONO, M. Stéphane TISSOT.

Ont donné pouvoir : Mme Chrystel DEMIZIEUX à M. Vincent HUDRY-CLERGEON.
M. Stéphane GUYONNAUD à M. Sylvain SOBOTA.
M. Stéphane TISSOT à Mme Nathalie MASSART.

Absent : M. Yann HARDY.

Mr Philippe MOLON est nommé secrétaire de séance.

DEL_06302025

Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT DU PERISCOLAIRE

M. le Maire présente le projet du nouveau règlement intérieur du périscolaire.

Ce service est proposé aux familles fréquentant l'école de Serraval et celle du Bouchet-Mont-Charvin dans le cadre du RPI.

Face aux différentes situations constatées, il convient de toiletter le précédent règlement afin que le fonctionnement du service se fasse dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité pour les enfants et pour les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement ci-annexé,
- **DECIDE D'APPLIQUER le nouveau règlement** dès la rentrée scolaire 2025-2026,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq,

Le Maire,
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Philippe MOLON

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 29/07/2025
- de sa publication le 29/07/2025

Le Maire,
Philippe ROISINE

